

## AVIS PUBLIC À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Sophie, que :

Le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 16 août 2016 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

### **Emplacements et nature des demandes :**

#### **120, rue Fournel, secteur de zone « Rvs 1 » (6876-16-8110)**

- Pour la marge avant d'un agrandissement projeté du bâtiment principal de 7,5 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une marge avant minimale de 10 mètres ;
- Pour l'empiètement de la galerie projetée dans la marge avant de 5 mètres alors que la réglementation en vigueur permet un empiètement maximal de 2 mètres.

#### **Lot 4 035 534, rue Sandy, secteur de zone « Rd 1 » (6678-73-0149)**

- Pour la superficie d'un lot projeté de 3 009,1 mètres carrés alors que la réglementation en vigueur exige une superficie minimale de 4 000 mètres carrés lorsque le lot est riverain à un lac ou un cours d'eau.

#### **386, montée Masson, secteur de zone « Rb 2 » (7375-93-9737)**

- Pour la largeur du lot de 19,4 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une largeur minimale de 20 mètres pour une habitation trifamiliale isolée.


#### **351, rue Russell, secteur de zone « Rvy 14 » (7679-01-5234)**

- Pour l'empiètement d'un bâtiment accessoire (pavillon) dans la cour avant, soit à 14,3 mètres de l'emprise de la rue Russell alors que la réglementation en vigueur ne permet aucun empiètement d'un bâtiment accessoire dans la cour avant ;
- Pour le nombre de bâtiments accessoires (2 remises, 1 abri pour spa et 1 pavillon) alors que la réglementation en vigueur permet un nombre maximal de deux (2) bâtiments accessoires.

Le tout conformément au Règlement numéro 620 intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

**DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, CE 14<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUILLET DE L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016).**



Matthieu Ledoux, CPA, CGA  
Directeur général et secrétaire-trésorier